

LA BELGIQUE SOUS L'OCCUPATION ALLEMANDE.

Mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles.

Brand WHITLOCK

1915. Chapitre XII : « Evasions à la frontière ».

Dans une affiche du 10 avril, les Allemands annoncèrent que les Français employaient des bombes à gaz asphyxiants. Les Allemands en étaient peines, surpris, horrifiés : c'était un procédé barbare ! Trois semaines plus tard, le 28 avril, nous lisons, dans des journaux venus de l'extérieur, que les Allemands avaient employé ces bombes à la cote 60, près d'Ypres, pour la première fois dans l'Histoire.

On ne souffrait pas seulement de l'outrage constant au sentiment de justice toujours vivace en des hommes habitués à la liberté ; chaque jour apportait quelque exemple de cette indécatesse qui est, d'après Talleyrand, pire que le crime.

Ils ne concevaient pas que le Gouvernement américain n'exerçât pas un contrôle sur la presse américaine ; ils me demandaient s'il n'y aurait rien à tenter dans cette voie et s'étonnaient que notre presse fût libre de toute censure.

- *La liberté* – me disait le comte H..., avec un ricanement –, *ce n'est pas notre manière,*

et quant à la démocratie, nous n'en voulons point !

Un des membres de la Commission Rockefeller, de retour en Amérique, rapporta dans une *interview* que les Allemands avaient fusillé, à Dinant, le directeur de la Banque Nationale et ses deux fils parce qu'ils refusaient d'ouvrir le coffre-fort de la banque. Les autorités allemandes, contrariées, me reprochèrent l'inexactitude de cette allégation et me prièrent de la démentir. Je refusai ; avec leur esprit de méthode ordinaire, ils procédèrent eux-mêmes à la réfutation. Un fonctionnaire fit comparaître un employé responsable de la Banque Nationale et lui demanda :

- *Est-il vrai que le directeur de la Banque Nationale et ses deux fils aient été fusillés à Dinant par les soldats allemands pour avoir refusé d'ouvrir le coffre-fort ?*

La vérité, que tout le monde savait en Belgique, c'est que M. Wasseige et ses deux fils avaient été fusillés pour avoir refusé d'ouvrir la caisse, non d'une agence de la Banque Nationale, mais d'une agence de la Société Générale dont M. Wasseige était caissier. La Banque Nationale n'avait point de succursale à Dinant. L'employé soumis à l'interrogatoire voulut expliquer les faits, mais le fonctionnaire allemand l'interrompit, lui dit de ne pas répondre à côté de la question mais de lui dire si oui ou

non, le directeur de la Banque Nationale à Dinant avait été tué avec ses fils. La question étant limitée à cette forme catégorique, l'employé ne put répondre que non et les autorités allemandes se contentèrent de cette déclaration pour contredire l'histoire, publiée comme émanant de la Commission Rockefeller.

La comtesse H. de J. qui habitait en face de chez nous, jeune fille portant encore les cheveux sur le dos, se promenait avec une de ses amies le long du boulevard du Régent, «*près des écuries de mon Roi*», comme elle dit, en redressant la tête, à la cour martiale, quelques jours plus tard ; elle rencontra deux officiers, dont l'un, le comte de Metternich, rejeton d'une ancienne famille, était venu souvent à Bruxelles avant la guerre et avait été reçu dans la maison de la jeune fille. En l'apercevant, elle dit à son amie :

- *Voilà encore un sale Prussien !*

L'officier entendit le propos qui, sans doute, voulait être entendu ; il saisit la jeune fille par le bras et la conduisit à la *Kommandantur* où elle fut interrogée, puis relâchée. Le lendemain, on l'appela de nouveau à la *Kommandantur* ; son mot prenait de l'importance ; aussi, quand elle revint de la *Kommandantur*, la vieille comtesse, sa grand-mère, se fâcha, écrivit une lettre peu aimable aux autorités allemandes. A son tour, elle dut comparaître, avec sa petite-fille, devant

une cour martiale composée de nombreux officiers en uniforme et couverts de décorations.

- *Levez-vous* – ordonna-t-on à la grand-mère.

Elle n'obéit point. On lui demanda son nom, elle répondit :

- *Je demande à savoir le vôtre.* – Et encore – : *Envoyez-moi votre Bissing !*

Il n'y eut pas d'avocat pour défendre ces dames. Le jeune officier était l'accusateur, il se tenait derrière elles comme c'est l'usage, en cour martiale, pour les témoins de l'accusation, et la grand-mère lui reprocha de ne pas la regarder en face. Il attesta que la jeune fille l'avait appelé « *un cochon d'Allemand* ».

- *Vous mentez* – répondit vaillamment la jeune fille.

La douairière fut tout aussi intraitable. Quand les officiers allemands se levèrent, étendant solennellement la main droite pour prêter serment, elle rit avec un franc mépris :

- *Ah ! ah ! le serment allemand !*

Hermancito, toujours au courant des commérages, avait entendu dire que le jeune officier n'avait pas voulu pousser les choses aussi loin, qu'il regrettait l'incident, qu'il avait tâché même de faire libérer la vieille dame et sa petite-fille, mais que von Bissing était plus exigeant : on avait insulté l'uniforme, il fallait un exemple et si le jeune noble ne poussait pas

l'affaire jusqu'à sa conclusion, il serait expulsé du club des officiers ! Tel était le fétiche du militarisme : l'uniforme insulté, c'était comme un autel violé. Aussi la jeune fille se vit-elle condamner à trois mois de prison en Allemagne et la grand-mère, à quatre mois.*

Des incidents du même genre se produisaient chaque jour. Madame Lemonnier, femme du bourgmestre, se promenant au Bois un après-midi, entra à la Laiterie avec un groupe d'amis. Ils prenaient une table et commandaient du thé quand un jeune homme et une jeune femme assis non loin d'eux commencèrent à s'animer ; la jeune femme semblait exciter son compagnon qui finalement alla se plaindre au restaurateur de ce que Madame Lemonnier se moquât de sa compagne et traitât les Allemands de Boches. Le restaurateur ne répondit rien, mais quand Madame Lemonnier retourna chez elle, avenue Louise, elle aperçut le jeune homme sur le trottoir, devant son hôtel. Le lendemain, elle fut appelée à la *Kommandantur*, puis devant un juge qui la condamna à cinquante francs d'amende. La condamnation de « *la femme du bourgmestre* » fut affichée sur tous les murs de Bruxelles. Naturellement Madame Lemonnier n'avait pas tenu les propos que lui attribuait l'agent provocateur ; mais, vu le système d'espionnage, de dénonciation, et le régime de terreur qui régnaient, c'est à quoi l'on

s'exposait, dès qu'on entrait dans un endroit public.

Un moyen courant des gens de police était de se présenter à la porte et de demander les moyens de rejoindre l'armée belge ; on essayait souvent de cette ruse à la Légation. Une femme que je connaissais reçut la visite d'un individu mal vêtu qui demandait la charité et de quoi rejoindre l'armée. Elle refusa mais, le jour suivant, il se présentait de nouveau disant :

- *Pour l'amour de Dieu, donnez-moi de quoi aller à Anvers.*

A la fin, émue de pitié, elle lui donna 2 francs. Le lendemain, il revint en uniforme allemand, pour l'arrêter, et la pauvre femme ne put que lui dire :

- *Monsieur, c'est un joli métier que le vôtre !*

Madame Carton de Wiart, femme du ministre belge de la Justice, qui était restée avec ses six enfants et ses domestiques dans la résidence ministérielle alors que tous les autres ministères étaient occupés par des Allemands, allait donner un bel exemple de courage féminin. Elle venait de temps en temps nous voir ; elle avait visité l'Amérique, aimait notre pays et avait quelque chose de notre esprit ; frappée de notre système de tribunaux pour enfants, avec la persévérance qu'exige toujours l'introduction d'une idée nouvelle, elle avait tâché de les faire adopter en Belgique. D'une énergie indomptable, pleine d'humaine

sympathie, d'intérêt pour les améliorations sociales, Madame Carton de Wiart avait toujours travaillé pour les pauvres, spécialement pour les enfants pauvres et, pendant l'occupation, elle trouva dans ces bonnes oeuvres une consolation patriotique. Ayant peu de loisirs pour les visites mondaines qui d'ailleurs n'étaient plus de mode, elle venait nous voir à la Légation, vers le soir, quand sa besogne du jour était terminée. Elle portait une mante noire qui l'enveloppait comme le manteau d'un conspirateur. Nous la plaisantions en disant que ce vêtement mystérieux lui attirerait des ennuis.

Aux premiers jours de la guerre, avant l'occupation, au risque de se rendre impopulaire, elle avait organisé une oeuvre pour les femmes et les enfants des Allemands de Bruxelles. Elle avait aussi organisé l'oeuvre des soupes populaires. Sous l'occupation, elle poursuivit son oeuvre charitable, voyageant, souvent à pied, dans toute la Belgique, visitant les pauvres des régions dévastées, leur portant des vêtements, des secours, et, ce qui valait mieux, par son inépuisable sympathie, les encourageant à cet esprit de résistance passive, de résistance au désespoir non moins qu'aux envahisseurs, dont elle donnait l'exemple par son attitude vaillante et son humeur enjouée.

Naturellement, les Allemands goûtaient peu sa présence dans le seul groupe de bâtiments ministériels dont ils n'avaient pu s'emparer. Quiconque entrait dans ce ministère ou en sortait devait montrer un *Passierschein* ; des espions la suivaient partout ; trois de ses enfants furent arrêtés et conduits à la *Kommandantur* parce qu'ils portaient de petites médailles aux effigies du Roi et de la Reine. Les Allemands essayaient de tout pour l'amener à quitter le ministère mais elle restait sourde aux suggestions et continuait d'aller et de venir comme s'il n'existait point d'Allemands dans le monde, bien qu'il y eût toujours une garde de trente hommes au moins devant sa porte et parfois des compagnies entières logées chez elle et dormant jusque sur le plancher de la salle à manger. On lui envoya le vieux Grabowsky, conseiller aulique à la Légation allemande, mais Mme Carton de Wiart qui savait son protocole, ne voulut pas le recevoir et fit entendre qu'elle ne communiquerait qu'avec un envoyé de même rang que le sien. On envoya le comte d'Ortenburg, de l'état-major du gouverneur général, qui fut extrêmement poli ; mais elle déclara qu'elle ne quitterait sa demeure que devant la force.

On ne fut donc guère surpris à Bruxelles quand, un matin, au commencement de mai, on apprit que le ministère de la Justice était

enveloppé d'un cordon de soldats et que Madame Carton de Wiart était détenue à la *Kommandantur*. Le 4 mai, une perquisition eut lieu au ministère de la Justice ; tous les papiers de Madame Carton de Wiart furent saisis, traduits et examinés. Le même jour commencèrent les interrogatoires. Le 18, elle fut condamnée à la déportation. Le lendemain on l'emmena à Berlin, dans une prison commune de femmes criminelles.

Nous ne connûmes son départ que plusieurs jours après et je n'en sus les détails et les motifs que beaucoup plus tard. Elle ne faisait jamais allusion à son activité patriotique. Avec cet humour qui lui appartient, elle fit remettre à la Légation des cartes P. P. C.

Parmi les arrêtés publiés par l'autorité allemande le jour suivant, s'en trouvait un qui annonçait la condamnation et la déportation de Madame Carton de Wiart qu'on avait soin de désigner comme la femme de l'ex-ministre belge de la Justice **. Elle était condamnée à trois mois et deux semaines. Le Pape lui-même adressa une requête en sa faveur à l'empereur d'Allemagne, et l'on insinua qu'elle serait remise en liberté, si elle demandait pardon.

- *Pardon de quoi ?* – demanda-t-elle.

Elle refusa et resta dans la prison commune jusqu'à l'expiration de la sentence. On lui permit peu de bagages mais, dans une boîte, elle

emportait un peu de terre belge. A l'expiration de la peine, elle fut libérée et envoyée sur le sol neutre de la Suisse d'où elle rejoignit au Havre son mari, toujours ministre de la Justice.

Parmi ses papiers, au ministère, on trouva un *journal* qui fut soumis à l'examen le plus minutieux. On l'interrogeait constamment sur le contenu de ce journal. A une certaine date se trouvait cette note :

« Passé une soirée très intéressante chez B. W. Le ministre a raconté une belle histoire dans laquelle il a fait allusion au mot du ministre Talleyrand : « On peut militariser un « Civil, mais on ne peut pas civiliser un militaire. »

Pendant l'enquête, l'interrogateur, grand Allemand en uniforme, portant lunettes et tenant dans la main le journal de Madame Carton de Wiart, dit, de sa manière la plus impressionnante :

- *Madame, je vois que vous citez la remarque d'un certain ministre, M. de Talleyrand ; vous appliquez son mot aux Allemands, n'est-il pas vrai, Madame ?*
- *Aucunement* – répondit Mme Carton de Wiart – ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est M. de Talleyrand.
- *Mais vous dites, Madame, qu'on peut militariser un civil. Or, les Belges ont tiré sur les Allemands entrant en Belgique. On peut donc dire qu'il est possible de militariser des civils, n'est-ce pas ?*

- *Du tout ; cela n'a rien à faire avec les Belges ; je vous ai dit que c'est un mot du ministre Talleyrand.*
- *Mais qui est ce ministre Talleyrand ?*
- *C'était un ministre de France.*
- *Quel est son portefeuille ?*
- *Il était ministre des Affaires étrangères.*
- *Mais, Madame, chacun sait que c'est M. Delcassé qui est ministre des Affaires étrangères en France.*
- *Je n'ai pas dit – répondit Mme Carton de Wiart –, que M. Talleyrand est ministre des Affaires étrangères actuellement. Il y a quelque temps qu'il occupa ce poste.*
- *Et quand fut-il ministre des Affaires étrangères ?*
- *Oh ! il y a environ cent ans, Monsieur ; c'était sous le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration.*

Les femmes, en Belgique, n'étaient certes pas moins patriotes que les hommes. La jeune comtesse d'Ursel fut arrêtée, jugée et condamnée sur le soupçon d'avoir tenté d'aider des jeunes gens à passer la frontière ; telle était, exactement, l'accusation. Jugée devant une cour martiale, comme on ne lui accordait aucun conseil, elle déploya pour sa propre défense un esprit net et délié. Elle protesta qu'il était injuste de la condamner sur le simple soupçon d'un fait non établi, savoir, le passage des jeunes gens à

la frontière. A certain moment, elle se mit à parler anglais. On lui dit :

- *C'est une langue défendue.*
- *Mais – dit-elle –, si l'on est Américain ?*

Elle fut condamnée à un mois de prison en Allemagne, ou à une amende de mille francs. Elle désirait aller en prison, en Belgique de préférence :

- *Autrement – dit-elle –, les pauvres gens considéreraient que je suis libre parce que j'ai de l'argent.*

Cependant le père paya l'amende.

Naturellement, un grand nombre de Belges s'occupèrent en secret de faire passer la frontière à des jeunes gens. Au début de l'occupation, il n'était pas trop difficile de s'échapper par la frontière hollandaise ; quelques francs suffisaient pour que la sentinelle tournât le dos. Plus tard, on procéda avec méthode, il y eut des centres connus, des agents qui arrangeaient les passages.

Des Belges connaissant la région réunissaient les jeunes gens désireux de passer, les conduisaient la nuit jusqu'à la sentinelle complaisante.

Les frais occasionnés par ces passages de frontières, comme les autres dépenses, s'accrurent avec la durée de la guerre. On me raconta le cas de huit jeunes gens qui donnèrent chacun mille marks à une sentinelle. Celle-ci dit au guide de lui amener le plus de jeunes gens

possible car, la semaine suivante, elle partait pour le front.

Pendant quelque temps, l'on sut qu'un officier allemand, à Anvers, organisait ces expéditions, mais le prix de ses services les rendit bientôt impraticables. Les autorités finissaient par découvrir et anéantir ces combinaisons. La vigilance redoublait alors à la frontière hollandaise. Tout le long, dans la Campine mélancolique avec ses bois de sapins, ses petits chênes, ses landes empourprées de bruyère, se hérissait un réseau compliqué de fil de fer barbelé, flanqué d'une haute barrière de fil de fer étincelant, chargé d'électricité qui donnait la mort au seul contact. Les hommes bravaient ces fils en y enfonçant des tonneaux sans têtes et en passant au travers. Parfois on isolait les fils au moyen de couvertures en caoutchouc, parfois on les coupait. Plus tard les Allemands renforcèrent les fils, en firent des doubles rangées et la barrière devint plus haute. Le long de l'Escaut, l'on passait au moyen de barques. Mais beaucoup d'hommes plongeaient et traversaient le fleuve à la nage, et beaucoup furent tués dans l'eau par les sentinelles.

Il était long et dangereux, ce voyage à la frontière ; souvent il prenait plusieurs jours, avec ses haltes en certaines granges, maisons ou estaminets, ce que nos grands-pères du temps de la guerre civile appelaient « *un chemin de fer* »

souterrain ». Certains hommes connaissaient les mots de passe et, dans les bois, des braconniers servaient de guides. Les itinéraires, les mots de passe, les stations, tout ce mystérieux système changeait souvent, car les espions allemands finissaient par le découvrir.

On dit cependant que, dans le premier hiver, 34.000 jeunes gens parvinrent à passer de Belgique en Hollande et à rejoindre éventuellement l'armée à l'Yser : 34.000 aventures pleines d'excitation et de danger ! Les mères belges tremblaient en voyant leurs fils atteindre « *l'âge de marcher* » ; ce qui ne signifiait pas seulement le danger de la guerre, mais celui, plus grand, de la frontière. Héroïque histoire que celle de ces jeunes gens, quelques-uns âgés de dix-sept ans à peine, bravant les dangers semés sur leur route, depuis leurs maisons confortables jusqu'au fil électrifié, d'un éclat perfide et menaçant. Des milliers d'entre eux furent tués à deux pas du but, là-bas, dans les bruyères et les genêts de la morne Campine. Parmi ceux qui parvinrent à s'échapper, il y avait des soldats anglais, coupés de leurs corps de troupes après la bataille de Mons et qui s'étaient cachés durant des mois dans les bois, les champs et les fermes avant de trouver des amis belges. Des soldats français, des Belges eurent le même sort.

L'aventureux voyage du remorqueur **Atlas V** me fut raconté, après ma sortie de Belgique, par un des participants ; il était à Liège alors, aujourd'hui il est à l'armée belge :

« On vint me dire chez moi, un soir vers 11 heures, qu'il était temps de partir. J'enveloppai de feutre mes chaussures afin de ne pas faire de bruit dans la rue, car les Allemands nous défendaient de sortir après 9h30. Le chef de mon groupe me remit une carte à jouer marquée d'un signe spécial et me dit :

- *Rampez à quatre pattes, passé les deux postes allemands qui gardent la fonderie le long du garde-fou de la Meuse ; traversez le pont et le tir communal, vous verrez quelques arbres sur la gauche ; un homme s'avancera vers vous ; dites-lui « Charleroi ».*

*Quand j'arrivai aux arbres, je ne vis pas un homme, mais cinquante. Je me crus trahi, cependant je parlai à l'un d'eux ; il répondit Charleroi et me dit que l'homme en question n'était pas là. J'étais prévenu que le remorqueur s'appelait **Atlas V** et portait un trèfle à quatre feuilles sur sa cheminée. Je me dirigeai vers la Meuse et trouvai le remorqueur et ceux qui devaient être mes compagnons, des Belges, pressés de partir. Le remorqueur, pour ne pas attirer l'attention, avait tourné sa proue en sens inverse de celui par où nous devions partir. A minuit, il se retourna, opération dangereuse, car*

à trois cents mètres se trouvait une sentinelle allemande. Aussitôt que le remorqueur eut tourné, il lança sa vapeur, et nous fûmes pris dans un courant violent : la Meuse avait monté de trois mètres. Nous passâmes sans encombre sous le pont de Wandre mais, à Argenteau, nous remarquâmes un moulin gardé par les Allemands et sans doute ils nous avaient aperçus car, sitôt en vue du pont de Visé, nous fûmes assaillis par une fusillade nourrie. En même temps deux phares braquèrent leurs feux sur nous et canons et mitrailleuses se mirent à tirer. Trois coups de canon furent envoyés sans nous atteindre. Ce fut un sale moment car les boulets frappaient la coque à la hauteur de nos oreilles. Une barque allemande munie de deux mitrailleuses et d'un équipage de six Boches avança tout près, pour tirer à bout portant, mais notre pilote ne perdait pas la tête et d'un tour de roue, il fit sombrer la barque et l'équipage. Je vis tout très bien, à travers un hublot d'avant. Les Allemands avaient bâti un pont de trente mètres de haut par-dessus la Meuse pour donner passage au chemin de fer à quatre voies unissant Anvers à Aix-la-Chapelle et, à côté de ce viaduc, il y avait un pont plus bas en bois, à double voie, pour les piétons. Marchant à toute vitesse, nous heurtâmes le pont de bois. Le remorqueur bondit en arrière, puis buta de nouveau contre le pont qui sombra. Notre cheminée avait l'air d'un

accordéon. Six Allemands qui gardaient le pont se noyèrent. Ces détails furent confirmés après par le consul allemand à Maestricht. Nous n'étions pas au bout de nos peines. Nous eûmes encore à couper sept chaînes tendues au travers du fleuve, et cela sous un feu actif. Après les sept chaînes, restait le câble électrisé, l'obstacle le plus terrible, mais le dernier. Le câble résista, le remorqueur se souleva vers la proue et glissa vers la berge ; nous nous crûmes perdus, quand un des poteaux du câble, sur la berge, se rompit ; le remorqueur plongea et je reçus une douche par un des hublots d'avant. Le remorqueur toucha le fond et nous nous crûmes perdus, nous courions vers l'escalier quand le capitaine cria : « A toute vapeur en avant ! » et nous comprîmes que tout allait bien. Deux minutes après, le feu avait cessé, nous étions libres. Quelle joie ! Nous chantâmes nos hymnes nationaux de tout coeur. Il était 1h30. Il y avait à bord 103 Belges, parmi lesquels deux femmes et deux enfants. Et jugez de mon étonnement quand je découvris que l'équipage se composait d'un capitaine qui était marchand de fourrage, et d'un pilote qui savait manier le gouvernail mais ne connaissait la Meuse qu'entre Dinant et Namur ; le machiniste était un ingénieur et celui qui indiquait les tournants, les îles et les profonds, un vieillard qui avait pêché toute sa vie le long de la Meuse. »

L'aide donnée à des jeunes gens était considérée comme trahison, on se demande par quelle étrange notion du droit ; on disait *trahison de guerre*. Ce crime n'était pas toujours puni de mort, mais il le fut de plus en plus souvent, à mesure que la guerre se prolongeait ; aussi la cour de la prison de Saint-Gilles était-elle remplie de tombes ; et au Tir National il y avait un autre cimetière d'une quarantaine de morts. Étrange et dramatique destinée de ce Tir National de Belgique, qui devint le théâtre de supplices héroïques et vit des patriotes par vingtaines, mis au mur, au petit jour, les yeux bandés, devant le peloton d'exécution !

Quel frisson dans Bruxelles quand on fusilla le pauvre Lenoir ! Tout le monde le connaissait, et le drame en devenait plus présent, plus sensible. Lenoir, chef de division au chemin de fer de l'État, parlait plus qu'il n'aurait fallu, dans les estaminets de Bruxelles, de ses services, des renseignements qu'il envoyait au Havre. Un matin il fut arrêté, conduit à Gand, jugé le même jour. A 11 heures, il fut condamné ; à 5 heures, sans qu'on lui permît de voir ni sa femme ni un prêtre, on le mena devant son cercueil, entre deux pelotons de soldats et on le fusilla. Puis on envoya sa femme en Allemagne. Cette histoire nous obsédait. Et pourtant ce pauvre diable n'était qu'un exemple entre cent, entre mille, des Belges, hommes ou femmes, qui périrent ainsi.

Brand WHITLOCK

Ce livre, *La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*, a été traduit de l'anglais par le Professeur Paul de Reul, de l'Université de Bruxelles, ce qui n'est pas mentionné en « page de titre » mais bien sur une page antérieure à la page 1. Voir :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201914-1917%20TABLE%20MATIERES.zip>

On y dit : « *Un grand nombre de documents, ainsi que certaines explications indispensables aux lecteurs anglais et américains, ont été supprimés, n'étant pas nécessaires pour les lecteurs français ou belges.* »
Nous les reproduisons d'après l'original anglais publié sur notre site :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

* CONDAMNATION

Le 25 mai 1915, à l'avenue du Régent, à Bruxelles, un officier allemand entendit des cris de "*sale Prussien*" partir d'un groupe de dames. Après que ces dames eurent proféré d'autres injures de même genre, l'une d'elles, Mademoiselle la Comtesse Hélène de Jonghe d'Ardoye, âgée de 16 ans, passa tout près de l'officier en criant de nouveau "*sale Prussien!*" L'officier fit conduire la comtesse devant l'officier judiciaire de la Kommandantur impériale. Madame la Comtesse Valentine de Jonghe, grand'mère de Mademoiselle Hélène de Jonghe, exigea alors impérieusement de cet officier qu'il la laissât assister à l'interrogatoire de sa petite-fille. L'officier judiciaire lui fit remarquer poliment, mais énergiquement, que lui seul avait à décider qui pouvait assister à l'interrogatoire d'une accusée ; il envoya ensuite Madame la Comtesse dans l'antichambre et interrogea Mademoiselle Hélène de Jonghe en présence de sa demoiselle de compagnie. Dans l'antichambre, Madame Valentine de Jonghe se mit à crier qu'elle voulait qu'on allât chercher le gouverneur général et le gouverneur. Elle injuria l'officier de justice et l'appela "*paysan !*"

Les deux comtesses passèrent pour injures, devant un tribunal de guerre. Mademoiselle Hélène de Jonghe déclara qu'elle avait voulu injurier un officier allemand quelconque par haine des Allemands et qu'il était regrettable que d'autres femmes belges n'agissent pas de même. Madame la Comtesse Valentine de Jonghe se comporta aussi très arrogamment devant le tribunal et pendant la prestation de serment des juges et des témoins, elle se mit à rire pour montrer qu'il lui semblait incroyable qu'une dame de son rang soit citée en justice et y soit rendue responsable de ses injures.

Mademoiselle Hélène de Jonghe a été condamnée à trois mois, sa grand'mère à quatre mois de prison pour injures. Toutes deux ont été internées dans la prison d'Aix-la-Chapelle.

** CONDAMNATION

Madame Carton de Wiart, femme de l'ancien Ministre de la justice, a été condamnée le 21 mai 1915, par le tribunal militaire du gouvernement, à trois mois et deux semaines de prison. Madame Carton de Wiart a, elle-même, avoué avoir continuellement, dans un grand nombre de cas, et en évitant la poste allemande, fait transmettre des lettres à elle et à d'autrui en Belgique, et au delà de la frontière hollandaise. Elle a, ainsi, soustrait ces lettres au contrôle et rendu possible leur utilisation pour l'espionnage et la transmission de nouvelles défendues. Elle a, en outre, d'après son propre aveu, distribué des écrits défendus tout en connaissant très bien leur caractère offensant. Elle a, enfin, toujours après son propre aveu, soustrait et détruit une lettre adressée à la Kommandantur et mise par erreur dans sa boîte à lettres. Par de tels procédés, il est possible de mettre en danger la sécurité des troupes allemandes. Par conséquence, Madame Carton de Wiart a dû être condamnée et transportée en Allemagne.

Notes.

Traduction française : « *Evasions à la frontière* » in WHITLOCK, Brand ; chapitre XII (1915) in *La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles* ; (Paris ; Berger-Levrault ; 1922) pages 212-223. D'après Brand Whitlock (1869-1934), *Belgium under the German Occupation : A Personal*

Narrative ; London ; William HEINEMANN ; 1919, 2 volumes. Voir chapitre **74** («*Escaping at the frontier*»), volume 1, pages 382-400, notamment à :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIUM%20UNDER%20GERMAN%20OCCUPATION%201%20CHAPTER%2074.pdf>

Ce serait intéressant de comparer avec ce que **Paul MAX** (cousin du *bourgmestre Adolphe MAX*) a dit des mêmes dates dans son *Journal de guerre* (*Notes d'un Bruxellois pendant l'Occupation 1914-1918*) :

http://www.museedelavilledebruxelles.be/fileadmin/user_upload/publications/Fichier_PDF/Fonte/Journal_de%20guerre_de_Paul_Max_bdef.pdf

Pour les personnes comprenant la langue néerlandaise, il serait intéressant de comparer avec ce qu'en dit, aux mêmes dates : Virginie LOVELING (1836-1923) dans son « *In oorlogsnoed* ». Voir, e. a. :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

La version intégrale est disponible et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse :

<http://edities.kantl.be/loveling/>